



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2022/73

QUESTION N°4

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE / ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SYNDICAT MIXTE VAL D'OISE NUMERIQUE (VONUM)

**L'An Deux Mille Vingt Deux
Le Six Décembre
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Seddik HADDOUYAT - Frédéric CLAUX - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Pascal KLINGLER a donné procuration à Fahed HADJI
Christophe BATAIS a donné procuration à Annie METAY
Patrick MURCIA a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Josiane THOMAS

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 28

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5721 et L.5722,
Vu le Code de la Commande Publique notamment son article L.2113-6 à L.2113-8,
Vu l'arrêté préfectoral n°A15-060-SRCT en date du 30 janvier 2015 portant création du Syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du Syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la délibération n°17-008 en date du 17 février 2017 du Syndicat Val D'Oise Numérique portant création de la centrale d'achat du Syndicat,
Vu la convention d'adhésion à la à la centrale d'achat du Syndicat Val d'Oise Numérique ci-annexée,

Considérant que la centrale d'achat du Syndicat Val d'Oise Numérique porte sur les équipements et services numériques,

Considérant que les objectifs poursuivis par la Centrale d'achat portée par le Syndicat Val d'Oise Numérique, d'optimisation des coûts et de création d'une communauté professionnelle autour des enjeux du numériques sont partagés par la Commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,**

- ✓ **ADHERER** à la centrale d'achat du Syndicat val d'Oise Numérique
- ✓ **APPROUVER** la convention d'adhésion à la centrale d'achat du Syndicat Val d'Oise Numérique
- ✓ **APPROUVER** la cotisation annuelle fixée à 5% du montant total des achats de l'année précédant celle du versement de sa cotisation
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

**ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 6 DECEMBRE 2022**

Publié le : 08/12/2022
Transmis en Préfecture le : 09/12/2022
Exécutoire le : 09/12/2022

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

